



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### statut

Question écrite n° 71923

### Texte de la question

M. Joaquim Pueyo attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les inquiétudes des commissaires-priseurs judiciaires concernant la réforme prévue des professions réglementées. Dans son rapport « Pour une nouvelle jeunesse » publié en octobre 2014, Richard Ferrand, député du Finistère, préconise la création d'une profession unique de l'exécution qui regrouperait notamment les huissiers de justice et les commissaires-priseurs judiciaires. Cette mesure a pour objectif de mutualiser les moyens afin de baisser les coûts pour les justiciables et d'accroître la lisibilité du droit grâce à « un guichet unique de l'exécution » mais suscite des interrogations chez les professionnels concernés. En effet ceux-ci n'ont ni les mêmes missions ni les mêmes formations. Ce projet de fusion fait notamment craindre aux commissaires-priseurs judiciaires leur absorption par les huissiers de justice, dix fois plus nombreux. Il lui demande donc quelle mesure le Gouvernement compte prendre pour préserver la spécificité de cette profession et garantir l'équilibre financier des maisons de ventes françaises qui jouent un rôle essentiel dans l'influence de la France sur le marché de l'art mondial.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, est particulièrement attentive aux conditions d'élaboration du projet de loi pour la croissance et l'activité, et, plus particulièrement, à la situation des commissaires-priseurs judiciaires. Après une concertation longue et profonde avec les professions, le Gouvernement est en mesure de présenter un projet de loi qui ne met en péril ni les professions, ni l'accès au droit sur l'ensemble du territoire. S'il est légitime que des inquiétudes subsistent, il appartiendra à la discussion devant le Parlement de répondre à celles-ci. En tout état de cause, la garde des sceaux, ministre de la justice, rappelle que sa responsabilité est de défendre les intérêts des justiciables, notamment en s'assurant que la sécurité juridique et le maillage territorial seront garantis.

### Données clés

**Auteur :** [M. Joaquim Pueyo](#)

**Circonscription :** Orne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71923

**Rubrique :** Professions libérales

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 décembre 2014](#), page 10619

**Réponse publiée au JO le :** [24 mars 2015](#), page 2333